



Demarche pour divorcé au bout de 40 ans de separation

Par **bernichon**, le **01/05/2011** à **13:00**

Bonjour,

Je suis séparé de ma femme depuis quarante ans et nous avons réglé les biens communautaire depuis des années.

Pour divorcé maintenant est-ce toujours aussi compliquer ou la demarche est-elle plus simple??

Merci pour le futur renseignement

N.Bernichon

Par **mimi493**, le **01/05/2011** à **17:44**

Sauf si vous avez fait, légalement une séparation de biens (soit par changement du contrat de mariage, soit par jugement de séparation de corps), la communauté existe toujours (tout ce que vous avez acheté après votre séparation, idem pour elle)

Commencez par la contacter pour savoir si elle désire divorcer. Si oui, prenez un avocat pour un divorce par consentement mutuel